

CONVENTION DE MECENAT



N° préfecture : W381007269

Entre d'une part :

La Société SIDAS
dont le siège social est situé 18, rue Léon Béridot 38000 VOIRON
représentée par François DUVILLARD
en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes

Et d'autre part

L'association sportive du lycée Edouard Herriot déclarée à la préfecture de Grenoble,
fondée le 20/11/1948, nouvelle référence du 2 décembre 2004 sous le numéro W381007269
(J.O du ../12/2004)
dont le siège social est situé BP 228 38506 VOIRON
représentée par Nathalie VANAKER
en qualité de présidente, dûment habilitée aux fins des présentes,
ci-après dénommée.....

Ci-après dénommées conjointement « les parties »

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

L'association a pour objet la pratique de nombreuses activités physiques ou artistiques, par le plus grand nombre, avec à la fois un objectif éducatif et sportif auprès des adolescents.

La Société « SIDAS » souhaite apporter son aide à la réalisation du projet ci-dessous défini et soutenu par l'Association.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

I) OBJET DU CONTRAT

La Société « SIDAS » s'engage à soutenir l'Association suivant les modalités prévues à l'article (III) afin de participer à la réalisation du projet indiqué à l'article (II) ci-dessous.

II) PROJET

L'association s'engage à mettre en place, pendant l'année scolaire en cours, divers événements et manifestations pour assurer la promotion de « SIDAS » : les élèves adhérents porteront le tee-

shirt de l'association sportive, avec le logo «SIDAS» lors des animations internes mais également lors des rencontres sportives organisées par l'UNSS.

III) OBLIGATION DE LA SOCIETE

Afin de soutenir le projet ci-dessus indiqué, la Société « SIDAS» s'engage à verser à l'Association la somme de 400,00€ (quatre cents euros).

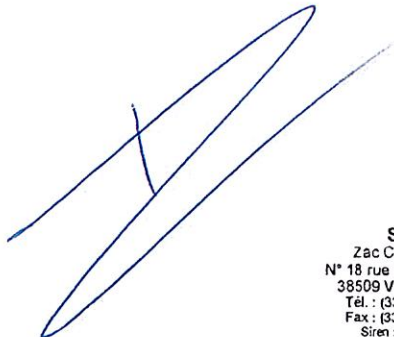
Cette somme sera versée dans le mois qui suit la signature de la présente convention.

IV) RECU DE VERSEMENT

L'association déclare qu'elle est une association d'intérêt général habilitée à recevoir des dons, et établira un reçu au titre des dons versés à certains organismes d'intérêt général (article 200, 238 bis du code général des impôts).

Fait à Voiron le 20 octobre 2020
En deux exemplaires

Pour la Société
François DUVILLARD
(Tampon et signature)



SIDAS
Zac Champfeuillet
N° 18 rue Béridot - BP 353
38509 VOIRON Cedex
Tél. : (33) 4 76 670 707
Fax : (33) 4 76 670 303
Siren : 304 577 661

Pour l'association sportive
Nathalie VANAKER
(Tampon et signature)

